

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 1103-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1103 AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, D'ESPACES NATURELS ET DE TERRAINS DE JEUX ET D'AJOUTER UN RENVOI AU RÈGLEMENT CONCERNANT CE MÊME OBJET

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019, tiendra une assemblée publique de consultation le **11 novembre 2019** à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de ce règlement est de retirer du Règlement de lotissement 1103 les dispositions qui sont liées à certaines contributions exigées lors de l'émission de permis de lotissement, afin de les insérer dans un nouveau *Règlement 1009 établissant les contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels* et de prévoir un renvoi vers ce nouveau règlement.

Ainsi, dans le cadre de la création de nouvelles dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs lors de projets de redéveloppement, la Ville de Sainte-Julie a rassemblé ces dispositions dans un seul règlement qui ne traitera que de cet aspect.

Les dispositions de ce projet de règlement visent l'ensemble du territoire de la ville de Sainte-Julie.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Veillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 22 octobre 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate